

MAIRIE DE VAUDRINGHEM

COMPTRE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 10 Juin 2025, à 18 Heures 30.

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

* * * * *

Présidence de Monsieur MERLO Olivier.

Présents : Mesdames & Messieurs VASSEUR Dany, LEMAIRE Anne, SPECQUE Eddie, VASSEUR Eric, VASSEUR Muriel, CARTIAUX Roger, EVRARD Christophe, Monsieur DEBROUCKER Gilles, Madame WEPIERRE, CARPENTIER Lionel, Monsieur DUFOUR Freddy, BAROUX Christophe, DEREU Michel.

Absents excusés : Messieurs DUFOUR Freddy & DEBROUCKER Gilles

Secrétaire : Monsieur VASSEUR Dany

1) Adoption du compte rendu de la réunion du Mardi 13 Mai 2025

Adopté à l'unanimité des voix.

2) L'ordre du jour est relu

1^{er} sujet : Avis du Conseil Municipal sur le projet d'une unité de méthanisation sur la commune de Vaudringhem

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par arrêté du 28 mars 2025 Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a procédé à l'ouverture d'un avis de consultation du public (n°DCPPAT-BICUPE-SIC-IDE-2025-91) sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS BIOMETHAVERT dont le siège social est fixé au 24 Rue de la Croix 62560 THIEMBRONNE relative au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Vaudringhem avec valorisation du biométhane par injection dans le réseau GRDF.

Cette consultation s'est déroulée du 22 Avril au 28 Mai 2025 inclus. Le Conseil municipal de Vaudringhem est appelé à donner son avis consultatif sur la demande d'enregistrement relative au projet d'une unité de méthanisation et sur le plan d'épandage des effluents.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le dossier prévoit l'installation d'une unité de méthanisation sur une surface d'implantation de 2,56 ha sur les parcelles 48(p), 53 et 54 section ZI située à environ 650 mètres des premières habitations du village. Les matières et déchets qui seront valorisés dans cette unité seront collectés dans un rayon de moins de 100 kilomètres avec au minimum 50 % de tonnages issus de l'agriculture.

Trois réunions publiques ont été organisées les 25 Février 2025, 1^{er} Mars 2025 et 04 Mars 2025, en présence des porteurs du projet. Ces 3 rencontres ont regroupé au total une quarantaine de personnes.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune n'a pas été autorisée à organiser un référendum souhaité afin de connaître l'avis précis de la population communale sur ce projet.

Face à cette interdiction, un sondage a été proposé aux administrés. Le 1^{er} Avril 2025 (date butoir pour le retour des coupon-réponse), il a été dénombré 73 retours soit environ 1/3 des foyers de la commune

Pour : 7 foyers

Contre : 60 foyers

Sans avis : 6 foyers

Monsieur le Maire propose de rappeler les principales problématiques, craintes ou remarques soulevées lors des derniers échanges avec l'ensemble des conseillers municipaux, des personnes présentes lors des réunions publiques et celles rapportées dans le registre ouvert dans le cadre de la consultation du public :

- inquiétude sur la qualité de l'eau potable
- odeurs d'épandage et vents dominants vers le village (centre bourg et hameau de Drionville)
- inquiétude sur l'impact paysager
- inquiétude sur le risque de ruissellement notamment pour les habitants de la Rue Loquin
- inquiétude sur les risques d'explosion ou d'incendie,
- inquiétude sur le trafic routier induit par ce site
- compte tenu de la taille du site, unité classée injustement en filière agricole
- comment s'assurer que les volumes journaliers de 99 tonnes seront bien respectés ?
- absence de retombées financières pour la commune
- remise en état des routes et des chemins communaux à la charge de la commune
- impact sur le prix de l'immobilier pour les habitations les plus proches du site
- incohérence mentionnée dans le dossier présenté : localisation choisie en raison de l'existence d'une canalisation de gaz or la production du méthane du site projeté ne sera pas injectée dans cette canalisation gérée par GRT gaz. Une nouvelle canalisation devra être créée par GRDF (plusieurs kilomètres à prévoir). Le choix de cette parcelle ne peut donc pas s'appuyer sur cet argument
- implantation incohérente sur une commune qui fait partie du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale et depuis juillet 2024 de la réserve de biosphère reconnue par l'UNESCO.
- demande de transparence sur les contrôles et analyses des intrants et du digestat

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise à l'Assemblée qu'il a été contacté par les services GRDF pour fixer un rendez-vous pour une présentation du tracé de la future canalisation et avant même la décision de Monsieur le Préfet permettant la concrétisation de ce projet.

Si le projet devait se réaliser, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'assurer auprès des services compétents des engagements pris par la SAS BIOMETHAVERT pour répondre à certaines problématiques relevées ci-dessus et d'émettre les réserves suivantes :

- l'unité ne devra pas être évolutive en taille et en production,
- ne pas dépasser les 99 tonnes d'intrants journaliers,
- intégrer obligatoirement plus de 50 % d'apports d'origine agricole,
- créer une zone boisée de 12 mètres entre la départementale et le merlon de ceinturage et ce conformément aux recommandations initiales du Parc Naturel (lettre de la DDTM pour la procédure contradictoire pour retrait à l'initiative de l'administration en date du 03 Avril 2024),
- assurer la remise en état et le nettoyage des routes et chemins communaux abîmés par le passage des tracteurs et camions en accès au site et lors des épandages,
- des contrôles devront être réalisés régulièrement par les autorités compétentes avec transmission de leurs comptes rendus en Mairie,
- rendre public les volumes d'intrants et de digestat,
- s'engager à peser et à contrôler les intrants durant tout le cycle de vie du méthaniseur,
- rendre public les contrôles, analyses des intrants et du digestat,
- fournir le plan d'épandage réel avec tenue d'un registre/fichier détaillé (numéro de parcelle, date d'épandage et volume répandu,...) à présenter en cas de contrôle,
- les intrants devront restés strictement d'origine végétale,
- fournir un calendrier préalable d'épandage pour informer les populations concernées,

- éviter au maximum l'utilisation des routes et chemins communaux en priorisant les routes départementales,

3/4

- imposer l'utilisation de véhicules (tracteurs et camions) circulant au gaz,
- assurer une présence professionnelle sur site quotidiennement et des astreintes le week-end.

Entendu l'exposé et après présentation de toutes les pièces du dossier, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'en délibérer et de soumettre ce sujet à vote à bulletins secrets.

Contre : 10

Pour : 1

Sans avis : 1

Après concertation et échange, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis **défavorable** et demande à Monsieur le Préfet, autorité décisionnaire de suivre l'avis de la commune de Vaudringhem. A défaut et dans le cas où le projet aboutirait de prendre en compte et de faire respecter toutes les mesures exposées ci-dessus."

2nd sujet : Situation de l'adjoint technique en Congés Maladie Ordinaire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 06 Mars dernier, Monsieur Nicolas EVRARD, Adjoint technique, est en Congés Maladie Ordinaire et que malheureusement son état de santé ne lui permet pas de reprendre le travail actuellement.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à un entretien avec Monsieur EVRARD et d'un commun accord avec l'agent une rupture du stage sera inévitable.

Monsieur le Maire va se rapprocher du Centre de Gestion pour déterminer la procédure à suivre pour la rupture du stage.

A l'issue de l'officialisation de cette fin de stage, Monsieur le Maire précise qu'il faudra procéder à un nouveau recrutement par le biais Emploi-territorial.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à enclencher la procédure de rupture de stage de Monsieur Nicolas EVRARD et de déposer dès que possible une annonce de recrutement sur le site Emploi-territorial pour son remplacement.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

3^{ème} sujet : Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la réunion du 17 Juin 2024, le Conseil Municipal avait délibéré et voté le taux de la TAM à 1% pour l'ensemble de la commune et 5% pour les parcelles concernées par le projet de l'unité de méthanisation (parcelles saisies individuellement sur la plateforme DELTA).

Les services de la DGFIP nous confirment qu'il n'est pas nécessaire de délibérer chaque année si les taux votés restent inchangés ; par contre ils nous informent qu'il est de notre responsabilité de veiller si les parcelles qui seraient impactées sur le taux de 5% ne changent pas de numérotation soit par division ou fusion.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux votés en 2024 mais sollicite les services de la DGFIP pour prise en compte des éléments suivants :

en cas de changement de la numérotation des parcelles désignées au taux de 5% non prises en compte dans l'applicatif DELTA (par manque de connaissance immédiate de ces changements au niveau de la commune), le Conseil Municipal souhaite que le nouveau parcellaire soit pris en compte sur la base de taxation des 5 %.

Cette décision du conseil municipal constitue donc un avenant à la délibération du 17 juin 2024.

4^{ème} sujet : Emprunt bancaire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à l'acquisition foncière, les premiers devis pour le projet de la construction du local technique ont été signés et dans l'incertitude des notifications des subventions sollicitées, il faut prévoir le financement.

Monsieur le Maire présente des simulations d'un emprunt de 250 000 € sur une base de remboursement sur 6 ans qu'il a sollicité auprès du Crédit Agricole et de l'Agence France Locale (propositions obtenues fin mai).

Sachant que les taux présentés sont probablement déjà caducs (car mensuels) mais au vu de la différence entre les taux et les frais de dossier proposés et après délibération, le Conseil Municipal

3/4

autorise Monsieur le Maire à recontacter l'AFL pour l'actualisation du taux, de souscrire l'emprunt et de signer tous les documents qui se rapportent à cet emprunt.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant une adhésion à l'Agence France Local, préalable à l'obtention d'un emprunt.

5^{ème} sujet : Projet de plantations

Monsieur le Maire rappelle que des plantations avaient été réalisées en 2021 subventionnées en collaboration avec le Département par le biais du FIEET (Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux).

Dans la continuité de cette action, Monsieur le Maire a sollicité de nouveau le Département, afin de programmer de nouvelles plantations. Il est toujours possible d'obtenir une subvention mais par le biais du FBI (Fonds Biodiversité d'Investissement), avec une prise en charge à hauteur de 80 % du HT de l'achat des plans et les plantations.

Monsieur le Maire présente une simulation de l'opération envisagée à l'automne prochain sur certains linéaires communaux. Le reste à charge pour la commune s'élèvera à moins de 3 000 euros et sera conforme au vote du budget communal.

Si cette nouvelle opération est validée dans les conditions susvisées, la commune s'engage à entretenir les plantations.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre la mise en place de ce projet en collaboration avec le Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale et le Département et à signer tous les documents qui se rapportent à cette opération.

Questions et Informations diverses

- 1) Monsieur le Maire confirme à l'Assemblée que la CCPL a acheté un broyeur à disposition de chaque commune sous condition de la signature d'une convention. Monsieur le Maire informe qu'il a réservé le broyeur pour les 17 et 18 Juin prochain et sollicite des volontaires pour démarrer le broyage d'une partie du dépôt entreposé dans la Rue Loquin.
- 2) Monsieur le Maire informe que la commune à renouveler son inscription au concours Fleurir le Pas de Calais et que le passage du jury est prévu le 16 Juillet 2025.
- 3) Monsieur le Maire remercie Monsieur Dany VASSEUR qui a procédé à l'assemblage de la table de pique-nique prévue pour le bas du Maisnil, qu'il a réparé le tronc de l'église pour les cierges qui avait été vandalisé et qu'il a terminé d'installer la passerelle pour l'accès aux toilettes PMR.

Monsieur Dany VASSEUR informe qu'il a contacté l'entreprise DECROIX CONSTRUCTION pour vérifier et intervenir si nécessaire à une fuite d'étanchéité potentielle sur la cheminée de la toiture du logement de Madame BIENCOURT.

- 4) Monsieur le Maire informe que suite aux inondations, la CCPL avait sollicité les communes de répertorier le linéaire des canalisations de la commune pour les faire nettoyer par une hydro cureuse suivie d'un passage d'une caméra pour repérer les réparations à effectuer. A l'issue de ces opérations, un compte-rendu avec cartographie nous sera transmis afin d'évaluer les dégâts et les réparations à prévoir pour pallier aux débordements. Monsieur le Maire précise que cette action est intégralement prise en charge par la CCPL mais que les travaux éventuels à effectuer resteront à la charge de la commune.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15

Pour Extrait :
Le Président,

A Vaudringhem, le 10 Juin 2025
(Cachet)